

ABONNEMENTS

Belgique. fr. 25-00

Étranger. fr. 28-00 (le port en sus.)

L'ÉMULATION

ANNONCES ET RÉCLAMES

A FORFAIT.

S'adresser rue des Palais, 166

SCHAERBEEK.

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DIRECTION :

Rue Cans, 22, Ixelles.

RÉDACTION :

Rue des Quatre-Bras, 3, Bruxelles.

— DÉPOSÉ — DE BELGIQUE — DÉPOSÉ —

SOMMAIRE :

TEXTE.

Les Grands Concours (Prix de Rome). E. A. — A nos Souscripteurs. — Nos planches. — Charpente apparente de l'Eglise de Baudour (Hainaut). C. D. Vincent. — L'Exposition nationale des arts industriels. fin. E. A. — Faits divers. Concours pour la construction d'un établissement d'Instruction, à Huy.

PLANCHES.

N° 29. Coupe transversale du marché de la rue de la Loi. Architecte M. Vanderheggen.
N° 30. Ville de Verviers. Concours pour la construction d'une Ecole moyenne de demoiselles. Projet couronné. Messieurs Benoit et Vanderstraten, Architectes à Bruxelles. Plans du souterrain, du rez-de-chaussée et de l'étage.
N° 31. Charpente apparente de l'Eglise de Baudour (Hainaut).
N° 32. Coupe et Façade Sud-Est du Château de Faulx. Architecte M. Henri Beyaert.

— 34 —

Bruxelles, le 1^{er} avril 1875.

Les Grands Concours. - Prix de Rome.

C'est le 5 juillet prochain qu'a lieu, à Anvers, l'examen préparatoire pour le grand concours d'Architecture, prix de Rome, et le 12 suivant l'entrée en loge des 6 concurrents sortis le plus heureusement de la première épreuve. L'approche de ce concours nous a remis en mémoire quelques observations à propos de leur organisation, de leurs avantages et de leurs inconvénients.

Le concours de Rome est certes l'un des plus puissants encouragements pour les jeunes artistes; c'est pour eux un grand moyen d'émulation, car la palme est rehaussée par une pension d'un bien puissant attrait pour ceux, généralement peu fortunés, qui ont voué au culte des Beaux-Arts toute leur existence, et qui, quelque modestes qu'il soient, ont tous au cœur un vif espoir d'arriver à la renommée, sinon à la gloire.

Outre cette pension qui vient dorer le vert feuillage du laurier emblématique qui couronnera leur tête, ils ont encore la certitude de la réputation que va leur faire immédiatement leur brillant succès; c'est cette réputation qu'ils vont enfin obtenir, l'espoir de voir figurer, avec force éloges, leur nom dans les journaux, qui fait le plus vivement battre leur cœur: il faut qu'un artiste fasse parler de lui.

Leur vif désir de voir du pays, d'aller étudier les chefs-d'œuvre de l'art à l'étranger, études indispensables, ajoutent encore à l'importance qu'a pour eux ce concours, car en emportant la palme, il leur est permis de voyager, ce que généralement ils n'eussent pu faire de leurs deniers.

Nous le répétons, c'est un excellent, un puissant encouragement aux jeunes artistes, aussi regrettons-nous que, pour chaque art, ils n'aient pas lieu tous les ans; nous voudrions que tous les ans l'architecture, la peinture et la sculpture, au moins, pussent avoir leur grand prix.

Constatons d'abord que ce ne serait pas un bien grand sacrifice pour l'Etat qui, au lieu d'avoir comme aujourd'hui quatre ou cinq pensionnaires à Rome en aurait seize ou dix-huit, c'est-à-dire que la somme annuelle de quatorze à dix-huit mille francs serait portée à 45 ou 50 mille francs; ce budget du prix de Rome ne nous semble pas trop élevé, et nous sommes convaincus qu'il se réduirait dans la pratique en exigeant des concurrents une satisfaction plus complète aux exigences du programme.

Actuellement il y a, pour un terme de quatorze ans, cinq concours de peinture, quatre d'architecture, trois de sculpture et deux de gravure; c'est-à-dire que le concours d'architecture ne se présente que tous les cinq ans. Il ne nous semble pas logique de favoriser ainsi les élèves de peinture, d'autant que les jeunes architectes n'ont pas, pour se faire connaître, les moyens si nombreux qui s'offrent aux peintres.

Tous ceux qui suivent les expositions triennales et celles organisées par les Cercles tels que le Cercle

— 44 —

artistique de Bruxelles, et la Société pour l'Encouragement des Beaux-Arts d'Anvers, savent que l'architecture y est peu ou point représentée. Cela est tout naturel et résulte de ce fait que, l'exposition terminée, messieurs les Architectes exposants voient rentrer dans les cartons les dessins qu'ils ont exposés et qui représentent pour eux la valeur du temps consacré aux études. Ils n'ont pas, comme les peintres, la chance de trouver acquéreur; ils n'ont pas, non plus, les honneurs de la critique artistique, messieurs les chroniqueurs ne s'occupant point ou peu des architectes.

Nous croyons que pour l'architecture, la sculpture et la peinture, les grands concours devraient être également fréquents; pour la gravure, c'est différent: les graveurs deviennent de plus en plus rares, cet art a perdu beaucoup de son importance par suite de la découverte de la photographie et de ses perfectionnements; mais il faut cependant faire cette réserve que si la Société des Aquafortistes, qui vient d'être fondée à Bruxelles, obtient tout le succès qu'elle est en droit d'espérer, il y aura lieu d'examiner si la gravure ne sera pas, dans peu de temps, également digne d'encouragement.

Nous nous permettrons d'insister sur ce fait que les jeunes artistes se vouant à l'étude de l'architecture ont peut-être plus de droits à la sollicitude du Gouvernement que leurs camarades des autres arts; nous ferons ressortir encore combien les études de l'architecte, outre qu'elles sont plus longues et plus ardues, offrent de difficultés. Les peintres et les sculpteurs ont à leur disposition les admirables collections des musées nationaux, c'est-à-dire qu'ils ont constamment sous les yeux les œuvres des grands maîtres qui ont illustré l'art qu'ils cultivent; tandis que les architectes ont à étudier des auteurs qu'il leur est en quelque sorte impossible de consulter, étant admise la difficulté de se rendre, pour Bruxelles, à la Bibliothèque royale; quant à faire l'acquisition de ces auteurs, il ne faut pas y songer: il faudrait une fortune pour se procurer une bibliothèque d'architecture convenable.

Non-seulement il est difficile d'étudier les bons auteurs, de consulter les superbes ouvrages publiés depuis cinquante ans et traitant d'architecture, mais il est encore littéralement impossible de se pénétrer des œuvres des concurrents lauréats des grands concours. En effet, à part les élèves de l'Ecole d'Anvers, les jeunes architectes du pays entier n'ont les ouvrages sous les yeux que pendant quelques jours, après chaque concours pour le prix de Rome; encore les élèves de province sont-ils dans l'obligation, s'ils veulent examiner les études, de faire expressément un voyage à la capitale.

Dans un précédent article nous avons demandé la création de collections d'architecture, accessibles à tous nos jeunes collègues; nous insistons encore, et nous la réclamons bien convaincus que c'est de la création de collections sérieuses que nous devons attendre de sérieux progrès dans notre art.

Grâce à la photographie, aux excellents moyens de reproduction que nous a donnés cette importante découverte, grâce aussi à l'autographie, il serait possible d'obtenir à peu de frais des reproductions des œuvres

— 45 —

des concurrents aux prix de Rome. Non-seulement il serait possible de former des collections des études présentées aux grands concours d'architecture, mais encore ces collections pourraient être complétées par les reproductions des œuvres couronnées aux concours triennaux. Comme nous le disions plus haut, c'est l'Ecole d'Anvers qui conserve les œuvres des concurrents aux prix de Rome; c'est à Anvers que se font les grands concours, et cela depuis longtemps; depuis même la réorganisation de ces concours après 1830. On a déjà demandé que ces épreuves aient lieu alternativement à Bruxelles et à Anvers, et nous avons même ouï dire qu'il serait satisfait à cette demande; nous croyons qu'il ne serait pas mauvais qu'il en fût ainsi, non pas que nous voulions mettre en doute la parfaite impartialité qui préside au jugement des œuvres des concurrents, mais parce que c'est, en quelque sorte, créer un privilège à l'Ecole d'Anvers et que les arts n'autorisent point les privilèges.

L'Ecole d'Anvers a certes une réputation brillante et parfaitement méritée; mais nous croyons que ce n'est pas une raison pour que, seule, elle soit en quelque sorte reconnue. Nous croyons être certains qu'avant peu l'Ecole des Beaux-Arts de Bruxelles sera réorganisée et qu'elle comprendra des écoles spéciales de peinture, de sculpture et d'architecture avec cours du jour; qu'enfin elle sera digne d'être considérée comme l'égale de l'Ecole d'Anvers et traitée comme telle.

Espérant que nous verrons bientôt améliorer l'état de choses existant nous clôturons cet article, comptant bien y revenir d'ici au 5 juillet prochain, date de l'entrée en lice. E. A.

A NOS ABONNÉS

La Société centrale d'architecture, reconnaissante du bienveillant accueil fait à sa publication, accueil qui a dépassé toutes ses prévisions et a lieu de la rendre fière, a décidé de l'améliorer selon ses moyens. A partir de la 7^e livraison l'Émulation paraît accompagnée d'un supplément dont M. Poplimont, ingénieur à la Compagnie des Bassins Houillers du Hainaut, a bien voulu nous donner le manuscrit en nous autorisant, sans réserves, à en disposer. L'œuvre que nous publions, sans avoir la prétention des grands traités, sera éminemment utile: elle mettra sous les yeux de nos lecteurs, d'une manière nette et concise et débarrassée de tout ce qui peut obscurcir les définitions et les démonstrations, un traité de Statique, très-complet, suivi d'une étude de la résistance des matériaux, de la détermination, de l'explication et de l'application des formules relatives aux différents efforts que l'on peut avoir à analyser.

Nous tâcherons de persévérer dans cette voie, en publiant les manuscrits que l'on voudra bien nous confier, s'ils présentent quelque intérêt pour nos abonnés.

La Rédaction.

Nos planches.

Le Marché de la rue de la Loi, au Quartier Léopold à Bruxelles, construit sur les plans et sous la direction de M. l'architecte Vander Heggen fait l'objet de notre 29^e planche. Elle donne la coupe transversale de ce marché dont nous avons publié les plans et les deux portes monumentales. Cette planche permettra à nos lecteurs d'apprécier l'ensemble heureux de la charpente métallique formée de cornières dessinant les grandes lignes et réunies par des ornements en tôle découpée; cette disposition, excellente au point de vue de la stabilité, a permis de n'employer des potelets qu'à l'endroit des pannes, encore leur rôle principal est de recevoir les éclisses équerres rattachant les fers à T des pannes aux grandes fermes. La fonte n'a été employée que comme supports verticaux, le seul rôle qu'elle puisse jouer d'ailleurs dans les constructions de ce genre, à part l'ornementation. Cette charpente métallique a été construite par MM. Parys-Isaac, les constructeurs réputés légitimement pour ce genre de travaux.

Notre planche 30^e a pour objet l'Ecole moyenne en construction en ce moment à Verviers (Liège). L'Administration communale ouvrit un concours, bon nombre de projets furent présentés et MM. Benoit et Vanderstraeten, architectes à Bruxelles et nos confrères, présentèrent le projet dont nous publions aujourd'hui les plans et qui fut couronné. Le terrain, déjà assez irrégulier comme périmètre, présentait encore de notables différences de niveau. La disposition imaginée par les auteurs du projet couronné tire un excellent parti du terrain mis à leur disposition et répond entièrement au programme de l'Etat pour la construction des établissements d'instruction. Comme confort, chauffage, ventilation et disposition des classes, ce plan est irréprochable. Le préau placé au centre et entouré d'une galerie au 1^{er} étage sera d'un grand effet; nos lecteurs pourront l'apprécier dans les coupes que nous publierons prochainement.

Notre 31^e planche, très-intéressante même pour les archéologues, donne le plan, la coupe-élévation et les détails d'une charpente apparente, en bois orné de sculptures, qui recouvre la nef de l'Eglise de Baudour (Hainaut). C'est à la bienveillance de l'architecte provincial du Hainaut que nous devons cette planche. M. Vincent a bien voulu, en nous donnant les dessins dressés, lors de la restauration, faite par lui, de cette charpente, nous remettre un aperçu archéologique que nos lecteurs trouveront ci-dessous.

Notre 32^e planche donne la coupe transversale avec la vue de la façade vers la cour du remarquable château de Faulx construit par M. l'architecte Beyaert, et dont nous avons donné déjà les plans du rez-de-chaussée, des étages et la façade postérieure. Cette coupe indique les combles, les appartements et les souterrains de l'aile droite, le porche d'entrée qui forme un avant corps marqué par des contreforts sur l'angle et couronné d'un pignon formé de gradins recouverts de glaces et orné d'un cadran et de l'écusson du châtelain — la coupe de l'aile gauche prise dans l'axe de la chapelle et indiquant celle-ci, avec le souterrain, la tribune à niveau de l'étage; enfin la coupe de la terrasse qui entoure le château.

Charpente apparente de l'Eglise de Baudour (Hainaut).

La construction des charpentes apparentes était connue de l'antiquité. Plusieurs basiliques latines que le vandalisme n'a point mutilées, nous offrent encore des spécimens très-intéressants de cette partie de l'art monumental.

L'époque Romane devait, tout naturellement, suivre les traditions du style qui l'avait précédée, aussi voit-on beaucoup de charpentes apparentes dans les édifices religieux des premiers siècles du moyen-âge. Mais, à part quelques exceptions, ce n'était encore là que l'enfance de l'art proprement dit de la Charpente apparente.

Il appartenait à l'ère ogivale de mettre en relief toutes les ressources de ce système dont l'application devenait surtout si utile dans les vastes monuments élevés aux XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècle. C'est, surtout, depuis l'apparition de l'Ogive en occident que cette décoration, avec courbes moulurées, frises découpées en dentelles, entrails et corbeaux sculptés, s'étale aux yeux de l'archéologue émerveillé, en lui montrant l'heureux résultat de l'alliance de l'art réel à la partie de la construction que l'on avait cru jusque là presque inaccessible à l'archaïsme.

L'Angleterre est encore riche en travaux de ce genre, et parmi eux figurent les splendides charpentes de Westminster, Ely, Malvern auxquelles viennent se joindre maintes œuvres similaires en Allemagne.

D'autres contrées moins importantes possèdent également des édifices avec charpentes visibles moulurées et sculptées.

Dans cette transformation des plafonds des édifices civils et religieux, la Belgique, et notamment le Hainaut, a eu sa large part. On pourrait citer cinquante églises de cet ancien comté qui possèdent des charpentes apparentes dont quelques-unes sont du plus grand mérite.

Les nervures variées et décorées de l'église d'Athis; La composition originale du Transept de Bienne-lez-Haffart;

Les courbes à figurines de Fontaine-Valmont; Les poutres sculptées de Blaregnies, Givry, Binche, Quévy, Boussu;

Les frises de Bougnies, Montréul-au-Bois, Jouvret, sont autant de travaux qui doivent figurer dans l'histoire du moyen-âge. Mais en tête de cette pléiade d'ouvrages en bois si remarquables figure la célèbre charpente de l'église de Baudour.

Cette charpente construite à la fin du moyen-âge a été cachée au commencement du XVIII^e siècle par une voûte en maçonnerie qui recouvrait encore toute l'église (sauf le chœur), il y a dix ans.

C. D. VINCENT, *Architecte provincial.*

NOTE.

En 1870, un agrandissement de l'édifice a eu lieu et l'on a démolit la voûte de la nef principale. L'ancienne charpente a été réparée, la partie agrandie a été recouverte d'une charpente similaire à l'ancienne et des bardeaux ont fermé (pour la première fois sans doute) les caissons préparés primitivement dans ce but. Ainsi complétée sous la direction de M. l'architecte Vincent, la charpente apparente de l'église de Baudour présente sans contredit l'un des plus beaux spécimens du genre non-seulement de la Belgique, mais encore de l'Occident. Le vaste ensemble de la voûte en bois, l'originalité de la disposition des colonnettes, la variété des sculptures, l'énergique profil des courbes et des autres moulures, et la naïveté des dessins des figurines en font certes une œuvre qui doit être signalée à l'attention de tous ceux qui s'occupent d'archéologie.

L'Exposition nationale des arts industriels.

(SUITE.)

VITRAUX PEINTS.

M. J. Beernaert de Gand expose un spécimen remarquable d'une industrie jadis si prospère en Belgique et qui tend à se relever. Les vitraux peints, indispensables, en quelque sorte, à la décoration des édifices religieux, furent jadis en grand honneur et de nos jours, les architectes connaissent tous les effets admirables qu'ils produisent. Le vitrail de M. Beernaert a pour sujet « l'Annonciation de la Sainte-Vierge » A une grande correction de dessin, il joint un sentiment archaïque parfaitement approprié au sujet. Cette œuvre, très-remarquable, confirme la réputation de l'artiste.

DESSINS ET ESQUISSES POUR L'INDUSTRIE.

Il est naturel que nous nous arrêtions un peu plus longuement aux dessins et esquisses destinés à l'industrie, et pour passer plus méthodiquement et plus sûrement en revue cette partie si intéressante et si remarquable de l'exposition des Halles, nous examinerons d'abord les dessins et esquisses relatifs directement à l'industrie du bâtiment, c'est-à-dire appartenant ou se rapportant à l'architecture; nous verrons ensuite les études ayant rapport à la décoration, au mobilier, etc.

Comme importance de travail, nous avons à citer tout d'abord le projet de gare centrale conçu par M. François Pauwels et un projet pour le redressement de la Montagne-de-la-Cour par M. l'architecte Hendrickx.

Nous n'examinerons pas ici le plus ou moins d'utilité que présente la création d'une gare centrale; nous dirons cependant que le projet de M. Pauwels a été longuement étudié et l'idée bien murie. Le bas fond situé entre la rue Royale et le Cantersteen, véritable puits naturel, est l'emplacement choisi par l'auteur de ce remarquable projet, pour l'établissement de la gare centrale.

Cette gare qui serait double, en quelque sorte, en ce sens que, outre un étage à niveau du sol actuel, elle aurait embarcadère et débarcadère à niveau de la voie souterraine reliant les stations existantes aux abords de la capitale et si distantes l'une de l'autre. Ce projet comprend en outre la création d'une rue partant des Galeries Saint-Hubert pour aboutir à l'Université dont les abords sont actuellement si peu en rapport avec l'importance du monument. L'auteur a compris dans cette remarquable étude un projet de redressement de la Montagne-de-la-Cour, cette montée si rude dont l'amélioration se fait tant désirer.

M. Hendrickx a fait de son projet de redressement de la Montagne-de-la-Cour une étude du plus haut mérite. Il supprime l'étranglement malencontreux qui existe dans cette artère si importante, élargit la rue sur toute son étendue et diminue la pente, aujourd'hui si rapide, depuis la place Royale jusqu'à la hauteur de la rue Saint-Jean. Là, il crée une vaste place semi-circulaire formée de chaque côté par une rampe en quart de cercle et décorée, au milieu, d'un escalier monumental. Comme on le voit, à l'utilité pratique ce projet joint encore de grandes qualités artistiques: ainsi modifiée, la Montagne-de-la-Cour serait d'un caractère vraiment monumental.

M. Emile Janlet, architecte à Bruxelles, que nous avons déjà cité à propos de cheminées, de lambris et de décorations intérieures exécutées d'après ses indications, a fait aussi les dessins de l'arcade mauresque, si élégante, si complète de style, qui orne l'entrée de l'exposition collective de MM. Janlet frères. C'est encore une œuvre de mérite et vraiment digne du talent de ce maître.

M. Baes, élève de M. Emile Janlet, expose une série d'études fort remarquables; nous citerons une étude de façade, d'une architecture noble et distinguée, où perce le sentiment de l'art classique; cette façade est ornée d'une loggia indiquée en façade par deux petits pilastres portant un entablement, lequel est soutenu dans son milieu par une figure formant cariatide. Comme toujours, cette façade est couronnée d'une architrave, d'une frise et d'une corniche, mais l'auteur a trouvé un motif très-remarquable, arrêtant ce couronnement à chaque extrémité, et se prêtant parfaitement à la décoration.

(La fin au prochain numéro.)

FAITS DIVERS.

Ville de Huy. — Construction d'Établissements d'Instruction.

Concours pour la présentation de plans et devis.

Nous recevons de l'Administration communale de la ville de Huy le programme du concours ouvert par elle, pour la construction d'établissements d'instruction.

L'ensemble des constructions projetées comprend:

- 1^o Un collège communal;
- 2^o Une école moyenne de l'Etat;
- 3^o Une section préparatoire de la dite Ecole;
- 4^o Une section de l'Ecole normale de l'Etat;
- 5^o Une école gratuite d'application dont les locaux serviront également d'Ecole industrielle du soir. Les locaux actuels pourront être conservés ou déplacés.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Tous les architectes ou ingénieurs, belges et étrangers sont admis à concourir.

Déla. Les projets devront être remis à l'Administration communale (francs de port), avant le 30 juin prochain. Les dessins, devis, mémoires, etc. porteront un signe ou une devise reproduite dans une enveloppe scellée contenant la signature de l'auteur.

Les enveloppes ne seront ouvertes qu'après la décision du jury.

Dessins et devis. Les concurrents remettront à l'Administration:

- 1^o Un plan général du terrain avec indication du périmètre des constructions projetées. — Echelle de 0,005.
- 2^o Le plan des souterrains, du rez-de-chaussée et de ou des étages à l'échelle de 0,01.
- 3^o Les façades et coupes à 0,02.
- 4^o Une feuille de détails des façades principales à 0,05.
- 5^o Un devis estimatif sérieux et suffisamment détaillé, afin que chaque catégorie d'ouvrages soit étudiée séparément et que le montant des estimations puisse être justifié.

Les dessins indiqueront la nature et la couleur des matériaux employés.

RENSEIGNEMENTS.

L'Administration communale possède, imprimé, le programme du concours, auquel est annexé un bordereau de prix des matériaux de la localité et de provenances étrangères. Une copie du plan du terrain avec 8 profils de nivellement, un tableau des jardins, préaux et constructions existantes avec la superficie de chaque partie et l'indication des constructions qui pourraient être démolies sont également joints à ce programme.

Toutefois le plan du terrain et le bordereau de prix ne sont pas garantis exacts par l'Administration communale.

COMPOSITION DU JURY.

Le jury, nommé par le Conseil communal sera composé comme suit:

1. Un membre du collège échevinal président.
2. Un inspecteur de l'Enseignement moyen.
3. Un fonctionnaire du département de l'Intérieur (administration de l'Enseignement).
4. Deux architectes belges.

PRIMES.

L'auteur du projet couronné recevra une prime de 3500 fr. Le id. id. id. classé second 1000 Le id. id. id. id. troisième 500 Toutefois, pour ces deux derniers, la prime ne sera décernée que sur la proposition du jury; la 3^e prime ne sera accordée que s'il y a quatre concurrents au moins, et la 3^e prime pourra être ajoutée à la seconde si, plus de quatre projets étant présentés, le projet classé second avait un mérite réel.

EXÉCUTION.

L'exécution pourra être confiée à l'auteur du projet classé 1^{er}, conjointement avec l'architecte ou l'ingénieur délégué par l'Administration communale. Dans ce cas l'auteur du projet couronné recevra pour frais et honoraires 3 p. 0/0 sur la somme de 350,000, et un 1 p. 0/0 est accordé au représentant de l'Administration.

Toutefois la prime accordée au lauréat du présent concours viendra en déduction des honoraires calculés à 3 p. 0/0 qui lui sont alloués s'il est chargé de la direction des travaux.

Les 3 projets primés demeurent la propriété de la ville.

DÉPENSE.

Une somme de 350,000 francs est destinée à la construction des établissements projetés. Cette somme ne pourra être dépassée et comprend l'exécution de tous les travaux, compris fondations, clôtures par murs ou grillages, galeries, jardins, puits, aqueducs, citernes, pavage du terrain intérieur non bâti, calorifères, appareils d'éclairage au gaz et de ventilation et autres détails de construction.

Le mobilier seul ne sera pas porté au devis.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur ce programme, les concurrents devant d'ailleurs se procurer la brochure.

Nous ferons cependant observer à l'Administration communale de Huy que le délai pour la présentation des projets est bien court pour un travail de cette importance.

Nous espérons qu'un sursis sera accordé, comme cela vient d'avoir lieu pour le concours ouvert par l'Administration communale de Saint-Nicolas pour la construction d'un hôtel-de-ville.

COMMUNE DE GILLY.

Un concours est ouvert pour la construction d'une Maison communale à Gilly (Hainaut). Nous ferons connaître succinctement le programme dans notre prochain numéro.